

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2025

**Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire**

<b>N°</b>	<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>	<b>Domaine</b>
2025-002	23-janv.-25	De renoncer à l'exercice du droit de préemption sur le bien suivant : DIA enregistrée sous le n° DIA00126625D0001, déposée le 6 janvier 2025 par Maître Emmanuel DAUBORD, notaire à Attignat (Ain), concernant la vente d'un Bâti sur terrain propre, cadastré AB 91, situé 3 rue des Cordeliers.	Droit de préemption
2025-003	23-janv.-25	De renoncer à l'exercice du droit de préemption sur le bien suivant : DIA enregistrée sous le n° DIA00126625D0002, déposée le 8 janvier 2025 par Maître Eric PLANCHON, notaire à Montrevel-en-Bresse (Ain), concernant la vente d'un Bâti sur terrain propre, cadastré AB 136, situé 13 rue Ferrachat.	Droit de préemption
2025-004	23-janv.-25	De renoncer à l'exercice du droit de préemption sur le bien suivant : DIA enregistrée sous le n° DIA00126625D0003, déposée le 8 janvier 2025 par Maître Mathilde DERAÏN, notaire à Pont de Vaux (Ain), concernant la vente d'un Bâti sur terrain propre, cadastré C 777, 783, 785, situé 16 impasse du Val de Cuet.	Droit de préemption